

# APPUI A LA GOUVERNANCE LOCALE ET AU DEVELOPPEMENT TERRITORIALE AGLDT



TERMES DE RÉFÉRENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE DE  
CONSTRUCTION POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE BÉTONNAGE DE 600 ML AU  
NIVEAU DE LA RUE DE SAMUEL HONORÉ ET RUE DU MARCHÉ CENTRE-VILLE DE  
CERCA-LA-SOURCE

**Zone d'implantation :** Rue Samuel Honoré et Rue du marché, centre-ville de Cerca-la-Source

**Date :** Février 2025

# **SOMMAIRE**

## **1. INTRODUCTION**

1.1 Avant-propos

1.2 Contexte de réalisation des travaux

1.3 Domaine d'action

1.3.1 Amélioration de la qualité de la chaussée

1.3.2 Réduction du volume des eaux de ruissellement qui longe la route au moment des pluies

1.3.3 Réaménagement du carrefour contenant le rond-point

1.4 Site d'intervention

1.5 Objectif du marché

## **2. Mandat du contractant**

2.1. Montage du dossier d'exécution

2.2. Exécution des travaux

## **3. CONSTITUTION DE L'OFFRE**

3.1. Offre technique

3.1.1 Mobilisation et démobilisation

3.1.2 Installation de chantier et visibilité

3.1.3 Méthodologie d'implémentation

3.1.4 Expériences du soumissionnaire

3.1.5 Ressources à mobiliser

3.2. Offre financière

3.2.1. Devis des travaux

3.2.2. Chronogramme d'exécution

## **4. Critère de sélection**

## **5. Annexes**

## 1- INTRODUCTION

### 1.1. Avant-propos

Le développement territorial à l'échelle nationale, régional et local incombe à la responsabilité des autorités et structures nationales, régionales et locales existant. La Constitution haïtienne de 1987 conçoit dans sa portée un Etat unitaire décentralisé, novateur, tourné vers la modernité sur les plans socioéconomique, politique et juridique. Et dans ce cas, pour répondre à ses obligations et aux besoins de ses citoyens et citoyennes, l'État doit se donner les moyens humains, matériels et financiers. C'est justement vers une quête de ces moyens, qu'en juillet de 1996, une loi fut votée au parlement haïtien pour collecter les fonds nécessaires au développement des entités locales. Ces fonds devaient être ensuite redistribués, par un processus de péréquation verticale, aux collectivités territoriales pour garantir leur autonomie administrative et financière dans une perspective de développement local. Il est établi, en complément des recettes internes, des droits internes nommés Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales, lequel sera plus tard complété par un autre texte pour devenir la « Contribution aux Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (CFGDCT) ».

Cependant vingt-quatre (24) ans après l'adoption de cet instrument légal, les Collectivités Territoriales connaissent les mêmes péripéties et peinent encore à satisfaire les besoins des populations locales. D'un autre côté, les exercices participatifs de planification ne se concrétisent pas sur les territoires, à travers des projets structurants. Les budgets communaux sont certes élaborés chaque année, mais les investissements pour faire développer les collectivités, à partir des priorités identifiées par les populations, y compris les plus vulnérables, ne sont pas encore au rendez-vous. A cela s'ajoute la frustration des administrés par rapport à l'absence de l'offre des services de qualité causé entre autres, par une incapacité de maîtrise d'ouvrage des municipalités. Donc, des efforts pour accompagner l'état à avoir des ressources pour répondre efficacement aux besoins des gouvernés sont nécessaires et urgents.

## 1.2. CONTEXTE

Depuis 2017, la coopération canadienne, à travers le Projet « Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial » (AGLDT) accompagne le Gouvernement d'Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d'aménagement du territoire. Mis en œuvre par le MPCE, le MICT et l'OMRH avec l'appui du PNUD, sur une période de cinq ans, ce projet se focalise sur le renforcement institutionnel. Il s'attache à soutenir le gouvernement haïtien dans sa démarche de mise en place à différents niveaux territoriaux des conditions nécessaires en termes de cadre légal, de coordination institutionnelle, de capacités humaines et organisationnelles et de pratiques participatives de planification et gestion du développement en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il apporte un soutien à la formulation et au pilotage des politiques publiques et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce principalement sur la zone frontalière. Dans un tel contexte, pour faciliter l'accès à des financements et appuyer l'investissement au niveau des communes, il a été décidé de créer un fonds de concours, baptisé « Fonds d'investissement pour le développement des Collectivités Territoriales ». A partir de ce fonds, les projets identifiés comme prioritaires par les mairies et la société civile, issu des PCD et/ou du panier de services standards dans les communes frontalières, seront financés pour appuyer le processus de développement dans ces communes frontalières

À la suite d'un processus participatif mener avec les autorités locales et de la société civile au niveau de la commune de Cerca-la-Source, département du centre, il a été décidé de réaliser les travaux de bétonnage sur les tronçons des rues du marché et Samuel Honoré situées au centre-ville de ladite commune. Une étude de faisabilité a conclu favorablement sur la pertinence de la réalisation et a aussi défini le périmètre et les caractéristiques du projet. Le PNUD à travers AGLTD décide d'appuyer la Mairie de Cerca-la-Source dans la mise en œuvre du projet « **Bétonnage de 600 ml au niveau de la rue de Samuel Honoré et rue du marché** ». Ce travail vise à améliorer le cadre physique de la zone d'implémentation et faciliter la circulation de la population à travers une amélioration de la qualité de la chaussée et une réduction du volume des eaux de ruissellement. Alors, ces présents termes de référence définissent la mission et le mandat du prestataire qui sera engagé dans le cadre de ce marché.

### **1.3. DOMAINE D'ACTION**

Le bétonnage de 600 mètres linéaires de rue au niveau du centre-ville de la commune de Cerca-la-Source est un projet urbain qui rentre dans un dynamique d'amélioration des infrastructures publiques et de faciliter l'accès des populations aux services de base. Les actions à mettre en œuvre sont entre autres :

#### **1.3.1. Amélioration de la qualité de la chaussée**

Cela comprend :

- Une surface de roulement en béton hydraulique réalisée conformément aux normes locales et internationales.
- Une couche de base faite avec des matériaux naturels ayant une granulométrie bien étalée et bien consolidée pour empêcher tout risque de tassement (veuillez voir le plan de coupe en annexe). Cela, pour garantir la pérennité de la route et la sécurité des usagers et les riverains.
- Des trottoirs recouverts de béton pour faciliter la circulation des piétons, le stationnement des véhicules et aussi éviter que la chaussée soit un espace d'exposition et de vente de marchandises comme c'est généralement le cas en Haïti.
- Des lignes de caniveaux de type urbain à construire ou à réparer.

#### **1.3.2. Réduction du volume des eaux de ruissellement qui longe la route au moment des pluies**

- Modification du profil longitudinal pour créer un point sommet en vue de diriger une partie des eaux de ruissellements dans le sens inverse à la situation actuelle.
- Construction d'un canal le long de la rue transversale pour transiter les eaux qui seront collectées et transitées à travers les caniveaux vers la ravine située à gauche de l'aire marché en allant vers le lycée Stenio Vincent.
- Construction de deux cunettes pour faciliter le transfert des eaux d'une ligne de caniveau vers l'autre ayant une communication directe avec le canal.

- Aménagement en béton ou en pavage de pierres au niveau de certaines intersections pour empêcher l'affouillement potentiels de ces rues qui pourrait venir d'une augmentation du volume des eaux avec l'exécution du projet.

#### **1.3.4. Réaménagement du carrefour contenant le rond-point**

Comme précisé dans la partie justification, l'intersection des deux tronçons présente des difficultés aux véhicules pour effectuer des virages dans n'importe quel sens autour du rond-point. Pour cela le terre-plein sera :

- Démoli et reconstruit ;
- Doté d'un espace vert et des arbres ;
- Clôturé en fer forgé pour sécuriser le lieu ;
- Muni d'un système d'éclairage autonome pour embellir le carrefour pendant la soirée et au cours de la nuit.

#### **1.4. Site d'intervention**

Les Travaux d'aménagement auront lieu au niveau de la rue Samuel Honoré et de rue du marché. Ces tronçons de rues se situent au centre de ville de la commune de Cerca-la-Source, département du Centre.

#### **1.5. L'objectif de ce livrable**

A travers ce livrable, le PNUD/AGLDT veut recruter une entreprise de construction compétente capable de réaliser les travaux de bétonnage tels que défini dans le dossier de l'offre.

### **2. Mandat du contractant**

Sans être exhaustive, le contractant dans le cadre de sa mission aura à accomplir les tâches spécifiques suivantes :

#### **2.1. Montage du dossier d'exécution**

Il est à noter que les études réalisées ont été limitées à des analyses sommaires. Des détails sont nécessaires en vue de la constitution du dossier technique qui doit aussi inclure un plan de recollement aux travaux existants. Alors, le contractant, une fois engagé doit collecter toutes les données géométriques (topographiques et informatiques) nécessaires lui permettant de monter

le dossier d'exécution qui doit être soumis à la supervision pour approbation. Ce dossier doit contenir les profils longitudinaux et transversaux du terrain naturel et de la ligne rouge des tronçons de rues à bétonner ainsi que le canal à construire et qui doit permettre le calcul des volumes réel des mouvements de terre. Aussi, en fonction des données exactes collectées, concevoir avec exactitude les plans architecturaux pour l'aménagement du rond-point. La collecte des données topographiques doit se faire à des intervalles de vingt (20) mètres au maximum.

## **2.2. Exécution des travaux**

En plus du montage du dossier d'exécution permettant de définir avec précision les détails des travaux, le contractant sera aussi responsable de l'exécution de toutes les activités décrites dans le point 1.3 : Cela comprend entre autres :

- Le décapage de la route permettant de reconstituer la couche de base sur la longueur ou celle-ci existe déjà ;
- Les travaux de terrassement généraux sur le reste du tronçon pour compléter les 600 ml ;
- Une couche de fondation faite avec des tous venants de rivière bien consolidés et stable ;
- La mise en forme de la couche de base fait avec des matériaux de rivière de taille 0/31;
- La construction et reprise des deux bords de la route de 300 ml de caniveaux ;
- Construction de 3 cunettes ;
- Le revêtement en béton hydraulique de 600 ml de rues sur une largeur moyenne de 6,80m;
- Construction de 200 ml de canal en maçonnerie de roches ;
- La réalisation de 420 m<sup>2</sup> de trottoir ;
- La démolition, la reconstruction, l'aménagement intérieur, la clôture et l'éclairage du rond-point ;
- La construction des zones tampon pour le transfert en douceur des eaux des lignes de caniveau vers les routes transversale ;
- La réalisation et la soumission des test de laboratoire et in situ (proctor, compression du béton et d'affaissement)

## **3. CONSTITUTION DE L'OFFRE**

A côté des documents administratifs constitutifs et légaux du soumissionnaire, son dossier doit contenir une rubrique qui traite la partie technique et financière de son offre et doit comprendre :

### **3.1. Offre technique**

Cette sous-rubrique prend en compte tous les aspects techniques et managérial permettant l'organisation et la bonne mise en œuvre des travaux. Elle fait référence principalement aux tâches indiquées ci-dessous.

#### **3.1.1. Mobilisation et démobilisation**

Dans le cadre de ce marché, le soumissionnaire doit présenter dans son offre comment il compte prendre possession du chantier et vider les lieux après la fin de la mission. Cela comprend la connaissance approfondie du projet et de son environnement, la maîtrise des activités à réaliser et leurs caractéristiques techniques, l'identification et le choix des fournisseurs, la mobilisation des ressources à utiliser, la formation et ou l'orientation éventuelle des travailleurs et la remise de l'ouvrage entres autres.

#### **3.1.2. Installation de chantier et visibilité**

Le contractant doit disposer de tout ce dont il aura besoin pour l'installation correct du chantier. Il doit avoir à sa disposition un espace équipé incluant un espace d'entrepôt dans l'aire du projet pour mener ses opérations. Un panneau d'information très visible de dimensions 0.9 m de hauteur et de 1.40 m de longueur est prévu à l'entrée et à la sortie de la zone de projet. Il sera disposé à environ 2 m du sol à proximité des travaux. Ce panneau doit être placé en collaboration avec les autorités locales et surtout ne doit pas nuire à la circulation. Sa composition sera établie suivant les instructions de la supervision des travaux. Le panneau sera de présentation soignée et sera soumis à l'agrément de la supervision qui doit donner son avis de la structure et de son contenu avant réalisation et installation.

#### **3.1.3. Méthodologie d'implémentation**

Pour cette partie, le soumissionnaire doit présenter son approche méthodologique détaillée montrant comment il va mettre en œuvre le processus devant conduire à la bonne réalisation de la mission. Sans être exhaustif, chaque élément de la liste ci-dessous doit être développé. On s'attend aussi à voir le lien qui existe entre chacun de ces points et la stratégie à mettre en place pour réduire les impacts négatifs éventuels des uns sur les autres.

- Mobilisation et démobilisation ;
- Acquisition et gestion des matériaux et matériels ;
- Recrutement des ressources humaines (personnels clés, ouvriers qualifié et ouvriers non-qualifiés). Une attention particulière sera accordée par rapport au pourcentage des femmes engagées ;
- Stratégie pour exécuter les différentes tâches en lien avec le contexte du site de projet ;
- Stratégie de gestion de la santé et de la sécurité sur le chantier ;
- Stratégie de gestion des risques (dégradation des rues voisines, nuisances sonores, circulation des particules fines et pollution de l'air, problèmes sociaux et environnementaux etc.) qui pourraient nuire à l'environnement au moment et après l'exécution des travaux.

#### **3.1.4. Les expériences du soumissionnaire**

Une présentation du profil du soumissionnaire ainsi que ces expériences de travail sont obligatoires. Dans le profil doit figurer les informations du contexte de la création, la mission et la vision, le champ d'intervention et de l'organigramme fonctionnel de l'entreprise. Pour ce qui concerne les expériences, les données devront être inscrites dans le tableau ci-après. Il a pour obligation de mettre soit en annexe ou dans des liens copiés dans le tableau et dans les endroits indiqués qui donnent accès aux preuves (certificat de fin de travaux, rapport de visite de réception définitive des travaux etc.) de la bonne réalisation de chaque contrat d'engagement listé.

#### **3.1.5. Mobilisation de ressources**

##### **▪ Ressources humaines**

Pour la bonne réalisation des travaux dans le délai imparti, le contractant doit disposer des ressources humaines qualifiées, compétentes et disponibles pendant toute la période de mise en œuvre des activités en lien avec leurs postes. Parmi ces personnes, un noyau composé des hommes et des femmes avec un niveau de formation et des expériences minimales constituera des staffs clés qui seront nécessaires pour assurer la coordination et l'exécution des tâches qui sont dans leurs champs de compétence. Ci-dessous, un tableau indicatif contenant les ressources qui seront obligatoires dans le cadre de contrat,

<b>Tableau 2: Staffs clés</b>			
<b>Poste</b>	<b>Quantité</b>	<b>Niveau études/Diplôme</b>	<b>Nombre d'années d'expérience globale et dans une position similaire</b>
Gestionnaire de projet	1	Au minimum un diplôme BAC+5 d'Ingénieur civil ou d'architecture.	Une expérience d'au moins 7 ans comme directeur des travaux et au moins trois (03) projets similaires au cours des 5 dernières années.
Ingénieur résident	1	Au minimum un diplôme BAC+5 d'Ingénierie civile ou d'architecture.	Une expérience d'au moins 5 ans comme responsable des travaux et au moins trois (03) projets similaires au cours des 4 dernières années.
Topographe	1	Au minimum un diplôme BAC+3 en topographie ou en géométrie ou équivalent	Une expérience d'au moins 5 ans comme topographe et au moins de projets routiers au cours des 3 dernières années.
Contremaitres/ chef des travaux	2 (1 pour en charpenterie et 1 maçonnerie)	NS2+2 en étude de construction de bâtiments, ou équivalent	Une expérience confirmée d'au moins 10 ans comme chef de chantiers de construction et au moins trois (03) projets similaires au cours des 4 dernières années.
		Joindre les CV et une copie des diplômes/certificats pour chaque poste.	

- **Ressources matérielles**

En termes de ressources matérielles, le contractant doit avoir à sa possession les équipements de chantiers obligatoires listés dans le tableau ci-dessous.

### 3.1.4. Durée des travaux / Calendrier de mise en œuvre.

La durée des travaux est d'un maximum de 4 mois compté à partir de la signature du contrat d'engagement. Un calendrier de mise en œuvre échelonnant chaque activité dans un intervalle de temps précis est nécessaire. Aucune forme n'est exigée pour ce calendrier. Le soumissionnaire est libre de décider du format et de l'unité de temps (jours, semaines mois) à utiliser. Toutefois, ce document doit être visible le plus que possible et sans équivoque et doit prendre en compte toutes les activités à réaliser pour faciliter l'analyse et la compréhension des informations qui y sont inscrites et de sa faisabilité. Les activités à insérer dans le calendrier sont celles qui sont indiquées dans le cadre du devis et toute autre jugée nécessaire pour la bonne mise en œuvre des travaux. Il faut aussi noter que la liste se trouvant dans le cadre de devis sont des rubriques que le soumissionnaire doit développer. Ce document constitue l'annexe 4 du dossier de soumission.

## 2.2. Offre financière

Le cadre de devis (Annexe 3) qui fait partie de ce dossier doit être rempli convenablement par le

Tableau 3: Liste des matériels obligatoires		
#	Matériels	Quantité
1	Chargeuse pelleteuse	1
2	Niveleuse	1
3	Rouleau compacteur	1
4	Camion à benne basculante	3
5	Camion-citerne	1
6	Canter/pick up	1
7	Voiture de transport	1
8	Bétonnière	2
9	Plaque vibrante	1
10	Vibrateur à aiguille	1
11	Génératrice	1
12	Réservoir de stockage de liquide	4
13	Brouette	6
Joindre les preuves d'existence (assurance valide) ou indiquer les fournisseurs potentiels en cas de location. <b>Les matériels en propre constituent un ATOUT.</b>		

soumissionnaire. Il doit vérifier qu'aucune feuille ne soit pas vide à moins qu'il le désire volontairement. Dans ce cas, il assumera toutes les conséquences qui en découleront. Pour chaque

rubrique et son développement, un sous-détail des prix unitaires qui met en lumière le coût pour les matériaux, la logistique (équipements et matériels), la main d'œuvre et le profit de la firme doit venir compléter le cadre de devis pour justifier les coûts unitaires. Ce sous-détails des prix doit être figure dans la feuille portant son nom.

#### **4. Critères de sélection**

Pour attribuer le marché, le comité d'analyse des offres se basera sur des critères spécifiques qui sont en lien directs avec le contenu de l'offre du soumissionnaire. Ces critères seront les épines dorsales qui guideront le travail d'analyse et se focalisera sur l'offre technique et financière. Les notes seront donc attribuées par cumul des notes des activités de la rubrique offre technique et offre financière et dans la proportion respective de 70% et 30%.

#### **6. Annexes**

Annexe 1 : Dispositions générales

Annexe 2 : Liste des travaux

Annexe 3 : Devis des travaux